

celles que prévoient les dispositions du bill. Je ne parle pas seulement en mon nom personnel, mais aussi au nom du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange), même s'il ne fait aucun doute que dans une ou deux autres circonscriptions, par exemple Grand Falls-White Bay-Labrador et Coast Chilcotin, on déplore l'absence de moyens conventionnels de transport. Je songe tout particulièrement à l'article du bill qui traite du remboursement des frais de déplacement. J'espère bien que le gouvernement étudiera attentivement l'à-propos d'amender le bill au comité et qu'on pourra ainsi corriger une lacune qui, à mon sens, est flagrante.

Les députés qui veulent bien jeter un coup d'œil sur cet article à la page 18 du bill, se rendront compte que le candidat a droit à un remboursement des frais de déplacement ne dépassant pas \$3,000. Là où il n'y a pas de services aériens réguliers, là où il n'y a pas de routes et où ils est impossible d'atteindre certaines parties de circonscriptions telles que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sans nolisier un avion, les députés comprendront immédiatement que cette somme disparaît très rapidement lorsqu'elle sert à payer les frais de transport. Par exemple, \$3,000 paieraient les frais de deux voyages aller-retour de White Horse à l'extrémité nord de ma circonscription à Old Crow.

Quant à mon collègue des Territoires du Nord-Ouest, il lui est impossible de se rendre de Yellowknife à l'extrémité est de sa circonscription sans passer par Edmonton où il peut emprunter une ligne commerciale jusqu'à l'Arctique oriental. De là, il doit nolisier un avion. Entreprendre de tels déplacements est impossible quand on ne dispose que de \$3,000. Les deux points dont il faut tenir compte sont le manque de moyens ordinaires de transport et l'absence de moyens de communication d'accès facile dans ces deux importantes circonscriptions septentrionales.

Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que les Territoires du Nord-Ouest forment une circonscription dont la superficie est de 1.3 millions de milles carrés. Il est impossible de voyager dans une circonscription de cette étendue pour \$3,000. Je n'ai pas vu la dernière déclaration de mon collègue des Territoires du Nord-Ouest sur ses dépenses électorales, mais il doit avoir dépensé environ \$10,000 pour ses déplacements. Je dois dire en toute franchise que ma moyenne de dépenses au Yukon, au cours des sept élections que j'ai connues depuis 14 ans, a été de \$5,000. Il serait impossible de réduire davantage ce chiffre.

• (1450)

Je signale au gouvernement, en ce qui concerne ces deux régions du Nord—et les Territoires du Nord-Ouest encore plus que ma circonscription—non seulement l'absence de réseaux routiers, de services de chemin de fer et d'aviation commerciale, qui occasionne des dépenses si considérables à un candidat, mais l'absence de réseaux ordinaires de radio et de télévision comme ceux que l'on trouve plus au sud. Le recours à d'autres moyens de

communication impose de ce fait un lourd fardeau financier aux organisateurs des campagnes électorales. Ce n'est ni par la radio ni par la télévision que nous atteignons nos électeurs mais par le truchement d'imprimés, de prospectus, d'opuscules ou de lettres, et l'affranchissement est encore une chose qui doit entrer en ligne de compte.

Étant donné ces différences, j'estime que le gouvernement doit songer sérieusement à modifier le bill à l'étude et à faire une exception dans le cas de nos circonscriptions électorales—il y en a six tout au plus—où se posent les difficultés que j'ai signalées. Je suis sûr que la question sera soulevée au comité; j'ai discuté de la chose avec le leader de la Chambre il y a quelques minutes et il ne s'est pas opposé—il s'est même montré tout à fait compréhensif—à l'examen des exceptions que je lui signalais. Mais à défaut d'amendements de ce genre et de restrictions aux dépenses à effectuer lors d'une campagne électorale, les dispositions du bill à l'étude signifient pour ainsi dire que les candidats feraient tout aussi bien de rester chez eux.

Une autre des restrictions stipulées dans le bill est le dollar accordé pour chacun des 15,000 premiers électeurs sur la liste des votants admissibles. Il y a plus de 15,000 électeurs dans ce cas dans les Territoires du Nord-Ouest mais beaucoup moins que cela au Yukon. Ainsi, à part de se voir imposer un fardeau financier à l'égard des frais de déplacement, les candidats des circonscriptions du Nord sont en butte à des restrictions rigoureuses en vertu de la formule du dollar par électeur, en raison du petit nombre d'habitants.

Les dépenses pour les campagnes électorales du Yukon, dont on a déposé le rapport après les trois ou quatre dernières élections, variaient de \$20,000 à \$25,000, et une somme semblable a sans doute été dépensée dans les Territoires du Nord-Ouest—que dis-je, elle devait être sensiblement supérieure. Je ne vois pas pourquoi ne pas borner ces dépenses à un montant d'environ \$15,000, et en ce qui concerne le Yukon, la somme de \$5,000 devrait être mise de côté pour les transports, et celle de \$10,000 être divisée pour les frais d'impression et les autres dépenses. Pour les Territoires du Nord-Ouest, je lancerai à tout hasard un chiffre de \$25,000 à \$30,000. Je ne suis pas en mesure de deviner ce qu'il en coûterait pour les circonscriptions septentrionales de Coast Chilcotin ou de Grand Falls-White Bay-Labrador, car je ne suis pas familier avec elles.

Je dis donc qu'on devrait peser encore une fois l'article du bill qui a) limite les dépenses suivant le nombre des votants d'une circonscription; b) limite le remboursement des dépenses de voyage, étant donné le manque de transport conventionnel dans le Nord en comparaison du Sud. Ces remarques étant faites, j'espère que le gouvernement reverra son attitude sur la question, reconsidérera les dispositions du bill touchant les deux circonscriptions du Nord, ainsi qu'une ou deux autres du pays, et proposera les amendements appropriés en temps opportun.